

DEPARTEMENT  
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
PROCURATIONS : 7		

Séance du 28 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation
22 septembre 2022

Date d'affichage
22 septembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
et le VINGT HUIT SEPTEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE  
Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN  
Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. MOUTARD - M. RINCK - M. TEULADE -  
Mme TAILLEUX, M. VAN ZELE.

**Excusé :** M. ALLÉE

**Absent :** M. ROUSSELLE

**Secrétaire de séance :** Mme TEISSEYRE

2022 - 09 - 79

AFFAIRES D'URBANISME ET FONCIERES

Régularisations foncières de la rue du Belvédère  
Modification de la délibération du 27 juillet 2022

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Il convient de modifier la délibération prise en Conseil Municipal le 27 juillet dernier suite à un oubli :

**Rappel du contexte :** Dans le cadre du bornage de la propriété Le Bouquin située chemin du Belvédère, il a été constaté que des portions de la voirie « Chemin du Belvédère » appartenaient encore à des propriétaires riverains de la voie. Ce bornage constitue donc une opportunité pour régulariser la situation et procéder à des échanges.

Il s'agit donc concomitamment

- D'acquérir la « partie J » de la parcelle BD 495 d'une superficie de 169m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Le Bouquin (ou toute personne s'y substituant), qui représente un morceau de la rue du Belvédère
- De céder à cette même indivision (ou toute personne s'y substituant) deux morceaux de la parcelle BD 488 appartenant à la Commune :
  - . la partie G d'une superficie de 20m<sup>2</sup>,
  - . la partie F d'une superficie de 9m<sup>2</sup> (entrée d'un chemin de desserte).

Un plan de division a été établi par le géomètre, et annexé à la présente délibération. Les parcelles nouvellement créées sont en cours de numérotation.

Les échanges se feront à l'Euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine en date du 18 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces acquisitions et cessions de parcelles avec l'indivision Le Bouquin ou tout autre nouveau propriétaire lui succédant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

La délibération du 27 juillet 2022 est abrogée.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS



